



---

P.O Box 6071, ARUSHA, TANZANIA -Tel: +255 27 205 0030- Fax: +255 27 205 0031

Email: [auabcregistry@africa-union.org](mailto:auabcregistry@africa-union.org) \*Website: [www.anticorruption.au.int](http://www.anticorruption.au.int)

---

## **AVIS D'APPEL D'OFFRES. REF. No AUABC/CONS/2022/01**

### **Services de Consultance pour l'Elaboration d'un Programme Régional de Lutte Contre la Corruption avec les Communautés Economiques Régionales en Afrique**

#### **a) Le contexte**

Les États membres de l'Union africaine ont adopté la Convention de l'Union africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption (la Convention) lors de la deuxième session ordinaire de l'Assemblée de l'Union, tenue à Maputo (Mozambique), le 11 juillet 2003. La Convention est entrée en vigueur, le 5 août 2006, trente (30) jours après le dépôt du quinzième (15ème) instrument de ratification. À ce jour, quarante-huit (48) pays ont ratifié la Convention et sont des États parties à celle-ci.

Le Conseil Consultatif de l'Union Africaine contre la Corruption (CCUAC) est issu de la Convention, et a été créé en vertu de l'article 22 (1) de la Convention avec pour mandat de promouvoir et d'encourager l'adoption de mesures et d'actions par les Etats parties pour prévenir, détecter, punir et éradiquer la corruption et les infractions connexes en Afrique ainsi que de suivre l'application de ces mesures.

Le Conseil consultatif de l'UA contre la corruption a pour mandat général de :

1. Documenter et analyser les activités de corruption ;
2. Conseiller l'UA et les États membres sur toutes les questions relatives à la corruption ;
3. Surveiller et rendre compte de la mise en oeuvre et du respect de la Convention par la réception des rapports des États ; et
4. S'engager dans le plaidoyer et la sensibilisation pour prévenir la corruption.

En réponse à la décision de l'Union africaine<sup>1</sup> sur la Réforme institutionnelle, qui reconnaît la nécessité d'établir une division du travail et une collaboration efficace entre l'Union africaine, les Communautés économiques régionales (CER), les États membres et les organisations continentales, le Conseil a consacré sa programmation en 2021 à l'examen de la manière dont il peut mieux collaborer et coopérer avec les CER. Le Conseil a mené une étude pour examiner l'état d'avancement des efforts de lutte contre la corruption au niveau des Communautés économiques régionales et a également cartographié les politiques, cadres, lois et institutions de lutte contre la corruption existant au niveau des Communautés économiques régionales.

Cela a facilité l'identification des lacunes institutionnelles, politiques et stratégiques des programmes de lutte contre la corruption au niveau des communautés économiques régionales, y compris l'étendue de l'alignement des instruments régionaux sur l'AUCPCC. L'étude a formulé des recommandations pour renforcer les efforts/mesures de lutte contre la corruption entre et parmi les CER et le CCUAC.

---

<sup>1</sup> EXT/Assembly/AU/Dec.104(XI)

C'est dans ce contexte que le Conseil souhaiterait développer un Programme régional de lutte contre la corruption qui répondra aux recommandations de l'étude de champ et de la stratégie d'engagement afin de renforcer la collaboration entre les efforts régionaux de lutte contre la corruption et la Convention de l'Union africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption.

#### **b) Objectifs de la Consultation**

Le pilier stratégique 3 du Plan stratégique du Conseil (2018-2022) se focalise sur le renforcement des activités de sensibilisation et de coopération dans le but de renforcer les relations et l'engagement du CCUAC avec les institutions de gouvernance et les parties prenantes internes et externes. L'étude de cadrage sur les efforts de lutte contre la corruption par les CER et la stratégie d'engagement a donc fourni un aperçu du travail et des progrès des CER qui sera utilisé pour construire et concevoir un programme régional.

L'objectif de la consultation est donc de développer un programme régional de lutte contre la corruption qui identifiera les programmes et projets clés à mettre en oeuvre par les CER et le Conseil afin de promouvoir et de renforcer les mesures de prévention et de lutte contre la corruption de manière plus efficace en Afrique.

#### **c) Etendue de la consultation**

Le consultant devra:

- i. En utilisant les résultats de l'étude de cadrage sur les initiatives anti-corruption du CER ainsi que la stratégie d'engagement du CER, élaborer des programmes généraux et spécifiques, des activités qui peuvent être mises en oeuvre pour relever les défis identifiés ;
- ii. Spécifier les interventions du programme et les activités correspondantes au niveau inter-REC et entre les CER qui peuvent être mises en oeuvre conjointement avec le CCUAC;
- iii. Élaborer un plan de mise en oeuvre et de calcul des coûts ; et
- iv. Développer un cadre de suivi, de rapport et d'évaluation pour le Programme.

Les activités ci-dessus qui constituent l'étendue du travail seront réalisées principalement en utilisant la recherche documentaire et les entretiens avec les parties prenantes en ligne. Le consultant travaillera en étroite collaboration avec le Secrétariat du CCUAC tout au long du processus.

#### **d) Résultats attendus exigences en matière de rapports et délais d'exécution**

La durée de la consultation est estimée à 30 jours répartis sur 60 jours. Le livrable final devrait être soumis le 30 décembre 2022. Le consultant devra soumettre un rapport initial comprenant le plan de travail proposé et la méthodologie de travail sept (7) jours après la signature du contrat. Une fois le rapport de démarrage approuvé, le consultant devra procéder à l'élaboration du programme et consulter toutes les CER afin d'identifier les domaines prioritaires nécessitant une intervention par le biais du programme régional de lutte contre la corruption.

#### **e) Expérience et Diplômes requis**

Le consultant doit avoir les qualifications et l'expérience suivantes.

- i. **Expérience**
  - Au moins 10 ans d'expérience démontrable dans les questions de gouvernance et de corruption en Afrique ;
  - Au moins 10 ans d'expérience dans le développement de programmes et de projets ;
  - Bonne compréhension des méthodes de travail des Communautés économiques régionales sur les questions de corruption et de gouvernance ;

- Bonne compréhension des cadres juridiques, politiques normatifs régionaux et mondiaux sur la lutte contre la corruption en Afrique ;
- Au moins (cinq) 5 ans d'expérience dans la conception de programmes et de projets dans les domaines de la gouvernance et ceux qui ont une expérience dans le domaine thématique de la lutte contre la corruption auront un avantage supplémentaire ;
- Expérience de travail avec l'Union africaine et les CER sur les questions de gouvernance.
- Références vérifiables de travaux antérieurs de nature similaire ; et
- Maîtrise de la langue anglaise ou française. La connaissance de toute autre langue de l'UA serait un atout.

## ii. Diplômes requis

Maîtrise en administration des affaires ou maîtrise en études du développement, économie, droit, relations internationales, politique publique, droits de l'homme, administration des affaires ou toute autre discipline des sciences sociales.

### f) Méthode de Sélection, Paiement et Résultats attendus

Le consultant sera sélectionné selon la méthode de sélection basée sur la qualité et les coûts (SBQC). La première tranche de 20% sera payée après la soumission du rapport de démarrage. La deuxième tranche de 40% sera payée après la soumission de la première ébauche du programme. Les 40% du montant du contrat seront payés après la soumission et l'approbation du programme, du cadre de suivi et d'évaluation et de l'estimation des coûts du programme. Le consultant doit soumettre les Résultats attendus suivants.

1. Le Programme régional de lutte contre la corruption
2. La Matrice de mise en oeuvre du programme
3. Le Cadre/plan de suivi et d'évaluation et
4. L'Estimation des coûts du programme

### g) Critère d'Evaluation

La sélection d'un consultant approprié sera basée sur les critères suivants :

- Méthodologie proposée et compréhension des termes de référence : 25
- Expérience en matière de gouvernance et de lutte contre la corruption : 25
- Expérience de travail sur des missions similaires : 30
- Diplômes d'études: 20

Le total des points est de cent (100) et la note technique minimale requise pour réussir est de soixante-dix (70).

### h) Soumission

Les consultants intéressés sont invités à soumettre les documents suivants à l'examen du CCUAC:

- Offre technique détaillée (comprenant le plan de travail, l'approche technique et la méthodologie pour mener à bien la consultation);
- Offre financière; et
- Deux lettres de référence de clients précédents.

Les demandes de proposition de documents doivent être soumis à: [auabcregistry@africa-union.org](mailto:auabcregistry@africa-union.org) avec ampliation à [munthalim@africa-union.org](mailto:munthalim@africa-union.org)

Le titre de la mission et le numéro de référence du marché doivent être clairement indiqués dans l'objet de l'e-mail. La date limite de soumission est le 25 octobre 2022 à 17h00, heure d'Afrique de l'Est (GMT +3).